

**EXTRAIT**  
du registre des Délibérations du Conseil  
de la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes « Terres Solidaires »

**SEANCE DU 7 OCTOBRE 2020**

*L'an deux mille vingt et le sept Octobre à 9h30, le Conseil communautaire, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à Saint-André-de-Majencoules, sous la présidence de Mr BERTHEZENE Gilles.*

Nombre de Conseillers en exercice :	<b>28</b>
Nombre de Conseillers présents :	<b>25</b>
Nombre de suffrages exprimés :	<b>25</b>
Pour :	<b>25</b>
Contre :	<b>0</b>
Abstention :	<b>0</b>

**Présents** : ABBOU François – ABRIC Bruno - ANGELI Laurette - BENEFICE Patrick – BERTHEZENE Gilles – BLANCHAUD Marie-Hélène - BOISSON Christophe - BOURELLY Régis - BURTET Jean-Luc - DE LATOUR Henri - EVESQUE Christian – GAUTHIER Joël - LEBEAU Irène - MACQ Madeleine – MACQUART Bernadette – MALAIZE Françoise - MAURIN Florence - MOLHERAC Bernard – REMOND Audrey – ROLAND Dominique - THION Raymond - VALGALIER Régis – VAN PETEGHEM Bertrand - VIGNE Alexandre - ZANCHI Jocelyne.

**Suppléants présents** : MAURIN Florence – SERRANO Michel.

**Absents** : AMASSE Nicole (remplacée par sa suppléante MAURIN Florence) - MOUNIER Bernard - PERRIER-REILHAN Floriane - VIDAL Thomas.

**Objet : Validation des tarifs de la station de ski de Prat Peyrot**

Vu le contrat de concession pour la gestion et l'exploitation de l'Eco-station 4 saisons de Prat Peyrot et ses services annexes, attribué à la SARL Aigoual Qualité 1567 par la mairie de Val d'Aigoual par délibération du 28 mai 2019 ;

Vu le transfert de compétence de la gestion et l'exploitation de l'Eco-station 4 saisons Prat Peyrot et ses services annexes à la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes – Terres Solidaires par la délibération n°99 du 26 juin 2019 ;

Vu l'article 24 du contrat de concession ;

Monsieur le Président propose de fixer les prix des remontées mécaniques et des autres activités présentes sur le domaine skiable de Prat Peyrot suite à la proposition du délégataire pour la saison hivernale 2020/2021

**Tarifs ski de fond**

<b>Journée adulte</b>	8 €
<b>Journée Enfant &lt; 15 ans</b>	5 €
<b>Journée Sénior &gt; 65 ans</b>	5 €
<b>Groupe (les Scolaires, ski club et association à partir de 12 personnes)</b>	2.50 €
<b>Forfait Saison Ski de Fond</b>	50 €
<b>Forfait Promo avant saison 35€ avant le 1<sup>er</sup> décembre</b>	35 €

# Tarifs ski alpin

<b>Journée adulte</b>	19.50 €
<b>Journée Enfant (&lt;15 ans), étudiant, sénior (&gt;65ans)</b>	12 €
<b>4h adulte</b>	13 €
<b>4h enfant (&lt;15 ans)</b>	9.50 €
<b>Groupe (scolaire, ski club et association) à partir de 12 personnes avec encadrement compris</b>	9.50 €
<b>Forfait 2 jours adulte</b>	35 €
<b>Forfait 2 jours enfant</b>	20 €
<b>Prestation 1 piste ouverte</b>	7 €
<b>Tarif promotion (journée découverte, 3 pistes ouvertes) journée uniquement</b>	10 €
<b>Forfait piste débutant Petite source de l'Hérault</b>	5 €
<b>Forfait saison adulte</b>	120 €
<b>Forfait saison enfant &lt;15 ans</b>	70 €
<b>Support forfait de ski (obligatoire mais réutilisable)</b>	2 €
<b>Assurance neige</b>	2 €
<b>Forfait saison Moniteurs de ski diplômés</b>	50 €

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Approuve les tarifs

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Président,  
Gilles BERTHEZENE.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)